



Para

Michna 4 - Chapitre 4

כָּל הָעֲסוּקִין בַּפָּרָה מִתְחִלָּה וְעַד סוּף, מִטְמְאִין בְּגָדִים, וּפּוֹסְלִים
אוֹתָהּ בְּמִלְאָכָה. אֲרַע בָּהּ פְּסוּל בְּשִׁחִיטָתָהּ, אֵינָה מִטְמְאָה
בְּגָדִים. אֲרַע בָּהּ בְּהִזְיָתָהּ, כָּל הָעוֹסֵק בָּהּ לְפָנֵי פְּסוּלָהּ, מִטְמְאָה
בְּגָדִים. לְאַחַר פְּסוּלָהּ, אֵינָה מִטְמְאָה בְּגָדִים. נִמְצְאָה חֲמֻרָה,
קִלָּה {י}. לְעוֹלָם מוֹעֲלִים בָּהּ, וְיִמְרָבִין לָהּ עֲצִים, וְיִמְעֲשֶׂיהָ בַּיּוֹם,
וְיִבְכְּהוּ, הַמִּלְאָכָה פּוֹסְלֵת בָּהּ, עַד שֶׁתֵּעָשֶׂה אֶפֶר, וְהַמִּלְאָכָה
פּוֹסְלֵת בַּמַּיִם, עַד שֶׁיִּטְּלוּ אֶת הָאֶפֶר:

Tous ceux qui participent à la préparation de la vache rousse, du début à la fin, rendent leurs vêtements impurs et invalident leur service par un travail étranger. Si une invalidation survient au moment de la che?ita, elle ne rend plus les vêtements impurs. Si elle survient au moment de l'aspersion, tous ceux qui ont travaillé avant l'invalidation rendent leurs vêtements impurs, tandis que ceux qui interviennent après l'invalidation ne les rendent pas impurs. Il en résulte que la rigueur se transforme en indulgence.

On est en permanence passible pour toute utilisation non conforme de la vache rousse. On peut ajouter du bois au feu. Son service doit être accompli de jour et par un Cohen. Tout travail étranger l'invalide jusqu'à ce qu'elle devienne cendres. De même, tout travail étranger invalide l'eau jusqu'à ce que les cendres y soient ajoutées.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions